

LIVRET D'ACCUEIL ***Année Universitaire 2025-2026***

LICENCE

***Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et
Régionales 1^{ère} année***

DÉPARTEMENT D'ALLEMAND



Les équipes administrative et enseignante vous souhaitent la bienvenue au sein de l'UFR Langues et Communication de l'Université de Bourgogne.

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
UFR Langues et Communication
Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales
4 boulevard Gabriel – 21000 DIJON
Tél : 03 80 39 56 00
<http://langues-communication.u-bourgogne.fr/>

SOMMAIRE

1. Le campus.....	3
2. L'UFR Langues et Communication.....	4
L'équipe administrative du pôle LLCER	4
Les inscriptions	5
Organisation de l'année universitaire	5
3. Bienvenue au département d'allemand	7
Le département d'allemand à l'UB, c'est :	7
Le tutorat d'accueil.....	7
Organigramme du département d'allemand	8
4. Vos études en Licence LLCER Allemand	9
Présentation générale	9
En Licence LLCER allemand, vous allez acquérir les compétences suivantes	11
Tableau des enseignements en Licence LLCER 1 ^{ère} année parcours Métiers des Langues	12
5. Les examens	16
6. Mobilité étudiante.....	20
7. Poursuite d'études en master à l'UB.....	21
8. Les services.....	23
Les bibliothèques universitaires.....	23
ENT et services numériques	25
Le service des étudiants boursiers des UFR Langues et communication, Lettres et Sciences Humaines.....	27
Vos autres interlocuteurs	28
Listes des principaux sigles utilisés dans les documents officiels	29

1. LE CAMPUS

Réseau de transport en commun DIVIA

- **Plusieurs lignes de bus** du réseau Divia desservent le campus de Dijon. Toutes informations, tarifs, plans et lignes sur le site :

www.divia.fr

- De la gare aux résidences universitaires, de la BU au centre-ville ou d'un amphi à la piscine olympique...**le Tramway**
La ligne T1 (Dijon Gare <> Quétigny Centre) dessert tout le secteur universitaire, de la Faculté de Médecine à l'UFR STAPS, en passant par l'avenue Alain Savary.



Divia Vélo : Comment louer son vélo pour 1, 3, 6, 12 mois ! Lieu de retrait, tarifs, toutes infos sur : www.divia.fr

Se restaurer, se loger sur le campus

Le Crous loge près de 4100 étudiants et sert près d'un million de repas par an. Offrir un service de restauration à tarif social étudiant et des logements sur critères sociaux sont deux des missions principales du Crous après celle de la gestion des dossiers de bourses.

- Pour connaître tous les restaurants et cafétérias gérés par le Crous, leurs heures d'ouverture, les menus, les tarifs...
- Pour faire une demande de logement

Un seul site web : www.crous-dijon.fr

2. L'UFR LANGUES ET COMMUNICATION

Il y a 7 UFR (Unités de Formation et de Recherche) à l'université de Bourgogne.

- Droit, sciences économiques et politique
- Langues et Communication
- Lettres et Philosophie
- Sciences de santé
- Sciences du Sport (STAPS)
- Sciences et Techniques
- Sciences Humaines

L'UFR Langues et Communication vous propose **deux grands secteurs de formation en langues**, dans lesquels vous pourrez vous spécialiser tout au long de votre cursus : dans le cadre de la Licence (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années), puis dans le cadre du Master (4^{ème} et 5^{ème} années), jusqu'au Doctorat :

- La **formation en LLCER** (Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales)
- La **formation en LEA** (Langues étrangères appliquées)

L'équipe administrative du pôle LLCER

Responsable de Scolarité :

Karine DELASSELLE
Bureau 164 - 03 80 39 56 08
scolarite.llce@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique allemand :

Gaëlle Ward
Bureau 144 - 03 80 39 56 02 50
secretariat.allemand@u-bourgogne.fr

Pour les étudiants L.AS

- Paul-Michael Walker : Paul-Michael.Walker01@ube.fr
- À l'UFR Sciences de Santé : ufrsante-pass@u-bourgogne.fr
- À l'UFR Langues et Communication : aurelie.wals@ube.fr

Pour les étudiants du parcours bidisciplinaire (cursus intégré Dijon-Mayence)

- Amandine Genty, responsable du bureau Mayence : bureau 160 – 03 80 39 56 05
amandine.genty@ube.fr
- Cigdem Akkas : bureau 158 – 03 80 39 56 76
Cigdem.Akkas@ube.fr

IMPORTANT :

Les informations concernant votre licence (emploi du temps, absence de professeurs, changement de salle, offre de stages, examens ...) sont à consulter régulièrement sur le panneau d'affichage au 1^{er} étage, côté lettres, et sur l'ENT.

Les inscriptions

Vous devez bien distinguer l'inscription administrative de l'inscription pédagogique :

❖ **L'inscription administrative :**

L'inscription administrative annuelle est **obligatoire** et précède l'inscription pédagogique aux modules de formation.

Une fois accomplie, elle permet la délivrance de la carte d'étudiant et des certificats d'inscription mais également la validation des résultats aux examens et la délivrance du diplôme.

❖ **L'inscription pédagogique :**

Elle correspond à l'inscription aux matières objets de choix et aux examens correspondants. Vous devrez remettre la fiche d'inscription pédagogique à votre secrétariat en fonction de votre choix de filière **avant le délai communiqué lors de la réunion de rentrée.**

Organisation de l'année universitaire

Rentrée : mardi 2 septembre 2025

Tutorat de rentrée L1 (obligatoire) : mardi 2-vendredi 5 septembre 2025

Début des cours du 1^{er} semestre : lundi 15 septembre 2025

Fin des cours du 1^{er} semestre : vendredi 12 décembre 2025

Examens 1^{ère} session – semestre 1 : du lundi 5 janvier au vendredi 16 janvier 2026

Début des cours du 2^{ème} semestre : lundi 19 janvier 2026

Fin des cours du 2^{ème} semestre : vendredi 30 avril 2026

Examens 1^{ère} session – semestre 2 : du lundi 11 mai au vendredi 22 mai 2026

Examens 2^{ème} session : du lundi 22 juin au vendredi 3 juillet 2026

VACANCES UNIVERSITAIRES :

- **Toussaint :** du samedi 25 octobre au lundi 03 novembre au matin

- **Noël :** du samedi 20 décembre au lundi 05 janvier au matin

- **Hiver :** du samedi 14 février au lundi 23 février au matin

- **Printemps :** du samedi 4 avril après les cours au lundi 20 avril au matin

Version du
validée par le CA le

3. BIENVENUE AU DÉPARTEMENT D'ALLEMAND

Le département d'allemand à l'UB, c'est :

- un **cursus complet en études germaniques**, de la **licence LLCER** (Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales) allemand au doctorat, en passant par le master : **Master MEEF** (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) **préparant au CAPES d'allemand** ou **Master recherche** ;
- une **équipe pédagogique** engagée et à votre écoute toute l'année ;
- les **cursus intégrés franco-allemands Dijon-Mayence**, soutenus par l'Université franco-allemande (UFA), débouchant sur un **double diplôme, français et allemand** (par exemple licence française et *Bachelor* allemand) ;
- en dehors des cursus intégrés, **de nombreuses possibilités de faire des séjours à l'étranger** : **séjours Erasmus** d'un semestre ou d'une année en L3, séjour court ou long dans une des universités partenaires de **l'alliance FORTHEM**, année en tant qu'assistant(e) de français dans un établissement scolaire d'un pays germanophone après la licence, etc. ;
- de nombreuses **activités culturelles**, organisées tout au long de l'année par nos lecteurs et lectrices germanophones: soirées cinéma allemand, Tandem-Café avec étudiants francophones et germanophones, fête de l'Avent, etc. ;
- la coopération avec **la Maison de Rhénanie-Palatinat** (29 rue Buffon), qui propose de nombreuses manifestations culturelles (lectures, conférences, etc.).

Le tutorat d'accueil

Il est réservé aux **seuls étudiants néo-bacheliers** et aura lieu du **mardi 2 au vendredi 5 septembre**.

Le tuteur / La tutrice est un ou une étudiant(e) de 2^{ème} ou 3^{ème} année LLCER.

Il a pour objectif d'intégrer les étudiants dans la filière LLCER et de leur offrir l'information la plus complète et la plus fonctionnelle possible sur :

- l'organisation des études et les modalités d'évaluation des enseignements,
- les structures et les moyens mis à la disposition des étudiants (cadre de vie, aides financières...) ainsi que les modalités de leur utilisation.

Le programme détaillé vous sera indiqué lors de la réunion de rentrée du mardi 2 septembre.

La **participation** aux activités de la semaine de tutorat est **obligatoire**.

Organigramme du département d'allemand

Directeur du département : M. Florian Koch – Bureau 131 – florian.koch@ube.fr

Directeur-adjoint : M. Philipp Jonke – Bureau 133 – philipp.jonke@ube.fr

Directeur des études de L1 LLCER : M. Philipp Jonke (voir ci-dessus)

Responsable de L2 LLCER : Mme Sylvie Marchenoir – Bureau 137 –
sylvie.marchenoir@ube.fr

Responsable L3 LLCER et diplôme de licence : Mme Nathalie Le Bouëdec – Bureau 133 –
nathalie.le-bouedec@ube.fr

Responsable des Échanges Erasmus LLCER : Mme Sylvie Marchenoir (voir ci-dessus)

Responsable assistantat dans les pays germanophones : Mme Nathalie Le Bouëdec (voir ci-dessus)

Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand / cursus intégrés Dijon Mayence

- **responsable de programme** : Mme Sylvie Marchenoir (voir ci-dessus)
- **responsable pédagogique allemand** : Mme Nathalie Le Bouëdec (voir ci-dessus)

4. VOS ÉTUDES EN LICENCE LLCER ALLEMAND

Les pages qui suivent vous proposent une présentation synthétique de la licence.

La fiche formation (seul document à valeur contractuelle) est disponible à l'adresse suivante : <https://formations.ube.fr/fr/offre-de-formation/licence-lmd-XA/licence-langues-litteratures-et-civilisations-etrangees-et-regionales-llcer-LMGC1Z3K.html>

Pour le parcours bidisciplinaire franco-allemand, voir <https://formations.ube.fr/fr/offre-de-formation/licence-lmd-XA/licence-langues-litteratures-et-civilisations-etrangees-et-regionales-llcer-LMGC1Z3K/bidisciplinaire-franco-allemand-LQ12NGNV.html>

Présentation générale

La Licence LLCER allemand vise à former des **spécialistes de la langue allemande et de la culture des pays germanophones** en vous donnant progressivement, au long des trois années du cursus, de solides compétences dans les domaines linguistique, littéraire, historique et culturel afin de vous permettre de vous insérer ensuite efficacement dans le monde de l'enseignement et la recherche ou dans des services publics et institutions travaillant en relation avec les pays germanophones.

La licence doit vous permettre d'acquérir :

1) des connaissances et de compétences disciplinaires :

- connaissances approfondies en langue, littérature, culture et civilisation des pays germanophones ;
- initiation aux processus de production des connaissances et aux principaux enjeux de la recherche dans la discipline ;

2) des compétences transversales :

- acquisition d'une culture générale garante de l'ouverture d'esprit, de l'autonomie et de l'esprit critique nécessaires à tout emploi dans des postes à responsabilités au sein des secteurs publics ou privés ; maîtrise de la langue française et compétences linguistiques dans une ou deux autres langues vivantes ;
- capacité à analyser et synthétiser des informations, à communiquer et transmettre des contenus à des publics variés ;
- maîtrise des outils informatiques et des techniques de la recherche documentaire.

Un autre objectif est de **vous accompagner dans l'élaboration de votre projet personnel et professionnel en vous offrant de premières expériences dans un domaine professionnel** grâce à des stages (au moins un stage obligatoire, deux dans le cadre de l'option enseignement/recherche) et à l'initiation à la recherche (rédaction d'un mémoire de licence, participation à des manifestations scientifiques).

Organisation

La Licence LLCER comporte six semestres, divisés chacun en cinq Unités d'Enseignement (UE). Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour les cours de phonétique et prononciation et d'expression orale. Chaque matière d'enseignement est évaluée en crédits européens (ECTS). Un semestre universitaire représente 30 crédits européens, l'ensemble de la formation 180 crédits.

La Licence LLCER comprend **deux parcours** :

1) Le parcours Métiers des Langues : chaque semestre est construit autour de **5 unités d'enseignement** correspondant à **5 grands blocs de compétences** :

BLOC 1 (UE1) : Langue.

BLOC 2 (UE2) : Littérature.

BLOC 3 (UE3) : Civilisation.

BLOC 4 (UE4) : Études visuelles et culturelles.

BLOC 5 (UE5) : Compétences transversales et orientation professionnelle.

Dans le cadre de l'UE5, l'étudiant aura dès le 1^{er} semestre le choix entre plusieurs options :

- **L'Option (A) Enseignement/Recherche**
- **L'Option (B) Multilingue LVA (« Langue Vivante Approfondissement »)**
- **L'Option (C) Multilingue LVI (« Langue Vivante Initiation »)**

2) Le parcours bidisciplinaire binational franco-allemand (combinaisons possibles : Allemand-Anglais, Allemand-Histoire, Allemand-Lettres ou Allemand-Philosophie), adossé aux cursus intégrés Dijon-Mayence relève d'une double diplomation franco-allemande sous l'égide de l'Université Franco-Allemande (UFA), qui soutient ce type de programmes (bourses d'études pour les étudiants et financement de modules franco-allemands spécifiques).

Voir fiches formation et plans d'étude spécifiques.

La Licence LLCER Option Accès Santé (L.AS) :

la Licence LLCER Allemand option Accès Santé offre dorénavant la possibilité d'intégrer la 2^{ème} année des études de Santé (MMOPK). Le nombre de places est limité. L'étudiant devra valider son Option Accès Santé ainsi que sa Licence Parcours Métiers des Langues avec d'excellents résultats pour être admis.

En Licence LLCER allemand, vous allez acquérir les compétences suivantes

	MACRO-COMPETENCES
UE1 Langue	Macro 1 : Communiquer de façon pertinente à l'écrit et à l'oral en allemand
	Macro 2 : Décrire et analyser le fonctionnement de la langue allemand sur un plan théorique et en contexte
	Macro 3 : Traduire des documents de nature et de longueur variées (de l'allemand vers le français ; du français vers l'allemand)
UE2 Littérature	Macro 4 : Lire, comprendre et commenter une œuvre littéraire dans son contexte culturel
UE3 Civilisation	Macro 5 : Comprendre et analyser une aire géopolitique et culturelle dans une démarche critique
UE4 Études visuelles et culturelles	Macro 6 : Décrire, analyser et interpréter des œuvres visuelles et/ou des phénomènes culturels
UE5 Compétences transversales et orientation professionnelle	Macro 7 : S'exprimer à l'écrit et à l'oral dans une autre langue étrangère que celle de spécialité
	Macro 8 : S'exprimer de façon maîtrisée en langue française à l'écrit et à l'oral
	Macro 9 : Élaborer et construire son projet personnel et professionnel en lien avec les langues et la culture (voir différentes options)

Chaque macro-compétence se décline en micro-compétences que vous allez acquérir progressivement tout au long de votre parcours (à un niveau novice, puis intermédiaire et enfin confirmé). Les compétences visées et évaluées dans le cadre des différents enseignements seront présentées aux étudiants par l'équipe pédagogique

Tableau des enseignements en Licence LLCER 1^{ère} année parcours Métiers des Langues

Une présentation détaillée des enseignements est disponible dans le **descriptif des cours en ligne sur le site de l'UFR Langues et Communication** : <https://langues-communication.ube.fr/ressources-pedagogiques#llce>

Les étudiants du **parcours bidisciplinaire** doivent se reporter au **plan d'études spécifique** qui leur a été remis et également disponible.

SEMESTRE 1

UE1	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC	coef
Langue	Compréhension expression écrite		12		12		CCI	1
	Expression orale			12	12			0,5
	Phonétique et prononciation			12	12			0,5
	Grammaire	6	6		12			1
	Version		12		12			1
	Thème		12		12			1
	TOTAL UE 1				72	8		2

UE2	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC	coef
Littérature	Initiation à la littérature des pays germanophones	12	12		24		CCI	
	TOTAL UE 2				24	6		2

UE3	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC session 1	MCC session 2	coef
Civilisation	Civilisation contemporaine I (Allemagne)	12	12		24		CC	Oral commun histoire S2	2
	Méthodologie de la civilisation	12			12		CC	Report note	1
	TOTAL UE3				36	6			2

UE4	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC	coef
Études visuelles et culturelles	Culture de l'image I		12		12		CCI	
	Images d'actualité		6		6			
	Culture cinématographique			6	6		Assiduité + compte rendu à rendre non noté	
	TOTAL UE4				24	4		1

UE5	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC session 1	MCC session 2	coef
Compétences transversales et orientation professionnelle	LV2 (anglais, espagnol, italien ou russe)		12				CC écrit et/ou oral	Écrit	1
	Grammaire comparée du français et de l'allemand		10				CC écrit	Report note	1,5
	Recherche documentaire		4,5				CC écrit	Report de la note de session 1	0,5
	Option (A) Enseignement/recherche				36				2
	choix parmi les UE optionnelles proposées par les UFR Lettres et Sciences Humaines				variable		Se reporter au livret UE5	Se reporter au livret UE5	
	Option (B) Multilingue LVA (anglais, espagnol, italien ou russe) niveau 1				24				2
	Langue (cours commun LV2) Expression orale Culture et civilisation				12 12 12		Se reporter au livret UE 5	Écrit	
	Option (C) Multilingue LVI (italien, portugais, russe ou tchèque) niveau 1				36				2
	Expression écrite Expression orale Culture et civilisation				12 12 12		Se reporter au livret UE 5	Écrit	
	Stage d'observation (facultatif)								
	Engagement de l'étudiant								
	TOTAL UE5 (variable selon l'option choisie)					6			1

* Variable selon la langue choisie.

SEMESTRE 2

UE1	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC	coef
Langue	Compréhension expression écrite		12		12		CCI	1
	Expression orale			12	12			0,5
	Phonétique et prononciation			12	12			0,5
	Grammaire	6	6		12			1
	Version		12		12			1
	Thème		12		12			1
	TOTAL UE 1				72	8		2

UE2	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC	coef
Littérature	Initiation à la littérature des pays germanophones	12	12		24		CCI	2
	Méthodologie littéraire		12		12			1
	Compte rendu de lecture							1
	TOTAL UE 2				36	6		2

UE3	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC session 1	MCC session 2	coef
Civilisation	Civilisation autrichienne		12		12		Écrit	Écrit	1
	Introduction à l'histoire des pays germanophones	12	12		24		Oral	Oral (commun civi S1)	1,5
	TOTAL UE3	24	10		36	6			2

UE4	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC	coef
Etudes visuelles et culturelles	Culture de l'image II		12		12		CCI	1
	Lieux de mémoire dans l'espace germanophone		12		12			1
	TOTAL UE4				24	4		1

UE5	Cours	CM	TD	TP	Total	ECTS	MCC session 1	MCC session 2	coef
Compétences transversales et orientation professionnelle	LV2 (anglais, espagnol, italien ou russe)		12				CC écrit et/ou oral	Écrit	1
	Grammaire comparée du français et de l'allemand		12				CC écrit	Report note	1,5
	Recherche documentaire		4,5				CC écrit	Report de la note de session 1	0,5
	Option (A) Enseignement/recherche				36				2
	choix à faire parmi les UE optionnelles proposées par les UFR Lettres et Sciences Humaines				variable		Se reporter au livret UE5	Se reporter au livret UE5	
	Option (B) Multilingue LVA (anglais, espagnol, italien ou russe) niveau 1				24				2
	Langue (cours commun LV2) Expression orale Culture et civilisation				12 12 12		Se reporter au livret UE 5	Écrit	
	Option (C) Multilingue LVI (italien, portugais, russe ou tchèque) niveau 1				36				2
	Expression écrite Expression orale Culture et civilisation				12 12 12		Se reporter au livret UE 5	Écrit	
	Stage d'observation (facultatif)								
	Engagement de l'étudiant								
	TOTAL UE4 (variable selon l'option choisie)					6			1

Option : Il s'agit en principe de la suite de l'option débutée au S1. Il n'est normalement pas possible de débiter une option multilingue au semestre S2.

Engagement étudiant :

Chaque étudiant peut demander à faire reconnaître et valoriser son engagement quel qu'il soit (associatif ou humanitaire, civique, citoyen, international, familial, pédagogique ou professionnel).

Un étudiant peut présenter au titre de la validation de l'engagement étudiant un dossier unique, faisant état de plusieurs types d'engagement (associatif, remédiation...). Il faut pour cela que 35 heures au minimum aient été accomplies dans le cadre des différentes missions d'engagement et que l'étudiant puisse se prévaloir pour chacune de l'attestation idoine.

La demande de reconnaissance de l'engagement étudiant doit intervenir avant le 1^{er} octobre pour le 1^{er} semestre ou avant le 1^{er} février pour le second.

La mention LLCER valorise cet engagement en attribuant à l'étudiant **3 crédits ECTS** en plus sur le relevé de notes. Ces crédits peuvent être attribué **une fois sur le cycle licence**.

Pour plus de renseignements, consultez la page dédiée sur le site de l'université :

<https://www.ube.fr/espace-etudiant/faire-reconnaitre-mon-engagement/>

Vous y trouverez notamment la Charte de l'engagement étudiant qui vous permettra de connaître les activités ou situations pouvant rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant.

5. LES EXAMENS

Deux sessions d'examen sont organisées chaque année :

- **SESSION 1 du 1er semestre** : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.
- **SESSION 1 du 2nd semestre** : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.
- **SESSION 2**, dite aussi « session de rattrapage » pour les 2 semestres : voir le calendrier sur le site de l'UFR Langues et Communication.

La session 2 s'adresse aux étudiants qui ont été ajournés ou défaillants à la session 1 et doivent repasser les épreuves du 1er semestre ou du 2nd semestre ou des 2 semestres.

Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens, le tableau des examens est affiché sur le panneau examens et est mis en ligne sur le site de l'UFR (<http://langues-communication.u-bourgogne.fr/>)

Le référentiel commun des études LMD est consultable à l'adresse :

<https://www.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

Les différentes modalités de contrôle des connaissances (MCC)

Le contrôle continu intégral (CCI)

Les UE évaluées en contrôle continu intégral feront l'objet chaque semestre **d'au minimum trois évaluations**. La moyenne des notes obtenues lors des différentes évaluations constituera la moyenne obtenue à l'UE. Un coefficient différent peut être affecté aux différentes matières composant l'UE **et** aux notes obtenues. Ces informations seront communiquées par l'équipe pédagogique en début de semestre. Un étudiant échouant à une UE évaluée en CCI peut compenser sa moyenne avec une autre UE mais **l'UE évaluée en CCI ne fait pas l'objet d'une seconde session**.

Les étudiants inscrits tardivement devront participer aux contrôles continus qui restent entre leur date d'inscription et la fin du semestre. S'ils n'ont pas obtenu un minimum de deux notes, une épreuve de substitution leur sera proposée.

Les étudiants dispensés d'assiduité recevront une convocation pour les contrôles continus.

Le contrôle continu (CC)

Il comprend des épreuves passées en dehors de la période d'examen et l'évaluation, au cours du semestre, de travaux, écrits ou oraux prévus et éventuellement, de travaux écrits ou oraux supplémentaires laissés à la discrétion de l'enseignant.

Les copies ne sont pas anonymes et la durée de l'épreuve, le temps de préparation et le temps de passage pour un oral, doivent être consignés par l'enseignant en début de cours.

Un étudiant ayant une absence **injustifiée** au contrôle continu doit se présenter à la seconde session. En cas d'absence **justifiée**, l'évaluation sera neutralisée.

Un **étudiant dispensé d'assiduité** ne se présente qu'**au dernier contrôle continu** qui sert de contrôle terminal. La date lui sera communiquée au moins 15 jours avant l'évaluation.

Les contrôles terminaux (CT)

Ce sont les épreuves passées pendant la session d'examen. Les contrôles terminaux sont écrits ou oraux.

ABSENCES EN TD ET AUX EXAMENS

En cas d'absence, l'étudiant doit fournir, au secrétaire pédagogique et à l'enseignant concerné, un justificatif écrit, **le plus rapidement possible**.

Absence dans le cadre d'un contrôle continu intégral :

Une absence injustifiée (« ABI ») à un contrôle continu (écrit ou oral) sera sanctionnée par la note de 0/20. Si l'absence est justifiée (« ABJ »), l'évaluation est neutralisée. **Une absence doit impérativement être justifiée dans les 15 jours**. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé. Si un étudiant a plusieurs absences justifiées, l'équipe pédagogique décidera de la possibilité de proposer une épreuve de substitution qui pourra prendre une autre forme que l'évaluation initiale. L'absence injustifiée à l'épreuve de substitution se traduira par la note de 0/20.

Absence à un contrôle continu (hors CCI) :

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu, l'étudiant devra se présenter aux épreuves de la seconde session. Le calcul de la moyenne au niveau de l'UE du semestre et de l'année ne pourra s'effectuer en session 1. La mention DEF (« défaillant ») apparaîtra. **En cas d'absence justifiée**, l'évaluation sera neutralisée. **L'absence devra cependant impérativement être justifiée dans les 15 jours**. Passé ce délai, tout justificatif sera refusé et l'étudiant devra se présenter à la seconde session. Un étudiant qui aurait été **absent à tous les contrôles continus d'une matière** devra se présenter en **seconde session**. Si aucun examen de session 2 n'est prévu pour un cours, une épreuve de substitution lui sera proposée.

L'absence à une épreuve de contrôle terminal (examen écrit ou oral en session 1) entraîne l'affichage de la mention « ABI » (absence injustifiée) ou « ABJ » (absence justifiée) à l'épreuve correspondante et une absence de calcul de la moyenne de l'UE, du semestre et de l'année. Dans les deux cas, l'étudiant sera noté « DEF » (défaillant) à l'UE et il ne pourra pas profiter de la compensation des notes puisqu'il lui manquera une note. Il sera alors obligé de se présenter au rattrapage pour toutes les matières et les UE non obtenues.

L'absence **pendant les épreuves de rattrapage** (ou seconde session) entraîne la mention « DEF ».

LES DISPENSES D'ASSIDUITE

L'assiduité est la règle.

La présence aux TD et TP est obligatoire et fait l'objet d'un émargement systématique à chaque séance. En absence de justificatifs recevables (conformément à la liste définie par le Référentiel Commun des Études) ou d'une dispense d'assiduité validée, **un-e étudiant-e qui manque plus de 2 séances ou l'équivalent de 20% d'enseignements sur une matière se voit noter ABI sur ladite matière**. Cela entraîne de fait un résultat DEF à l'UE et au semestre et l'étudiant-e est contraint de se présenter en Session 2. Si la matière est évaluée en CCI, la note de 0 est attribuée afin de permettre un calcul de résultat à l'issue de l'année universitaire, la matière ne pouvant être repassée en Session 2. Si une matière ou une UE est évaluée sur la base d'un Quitus Présence, les mêmes règles s'appliquent et la matière ou l'UE n'est pas validée en cas d'absence injustifiée à plus de 2 séances ou l'équivalent de 20% des enseignements. En cas de doute ou de litige, les émargements remis en scolarité font foi.

Dispense d'assiduité

Les étudiants salariés peuvent obtenir une **dispense d'assiduité**, sur présentation d'une pièce justificative au service de la scolarité, et sous certaines conditions liées au type du contrat et à la quotité de travail (voir tableau d'affichage).

La demande est à faire **le plus rapidement** avant chaque début de semestre à l'aide d'un imprimé disponible au service de scolarité. Lorsqu'une matière est évaluée par un contrôle continu (hors CCI), le dernier contrôle constitue l'unique évaluation.

NB : L'étudiant ne doit jamais se satisfaire d'une information orale, sujette à interprétation ; il doit veiller à se faire confirmer les informations par le service scolarité et ne jamais perdre le contact avec ses professeurs.

LIRE SES RESULTATS

Un étudiant est **ADMIS** (AD) à une Unité d'Enseignement (UE), un semestre ou une année si sa moyenne est égale ou supérieure à 10, ou si le système de compensation lui permet d'obtenir la moyenne à l'UE, au semestre ou à l'année.

Un étudiant est **AJOURNE** (AJ) quand il n'a pas obtenu la moyenne à une UE. Il peut être ajourné au semestre si la compensation ne lui permet pas d'obtenir la moyenne au semestre.

Un étudiant est **DEFAILLANT** (DEF) quand il a été absent (justifié ou injustifié, ABJ ou ABI) lors d'un contrôle continu ou d'un examen terminal.

La compensation et progression dans le cursus

Toutes les matières au sein d'une même UE se compensent entre elles. On ne peut pas repasser des matières d'une UE obtenue en vue d'améliorer le résultat.

Toutes les UE d'un semestre se compensent entre elles.

ECTS : les crédits sont validés pour chaque UE ou chaque semestre obtenu.

Résultats de la session 1 (du premier et du second semestre de l'année universitaire) :

1 - Semestre :

Si vous obtenez une moyenne de 10 ou plus à un semestre, ce semestre est acquis et vous avez obtenu 30 ECTS. Vous n'aurez à passer au rattrapage aucune des matières de ce semestre **(que ce soit le 1er ou le 2ème semestre de l'année)**.

2 - Année :

À la fin de l'année, la moyenne est faite entre la note globale de chacun des 2 semestres. Si cette moyenne est égale à au moins 10, vous avez obtenu votre année (60 ECTS).

3 – Lire son relevé de notes

Si la moyenne au semestre ou à l'année est inférieure à 10, il faut repérer, à l'intérieur d'un semestre que vous n'avez pas obtenu, les UE où vous n'avez pas eu la moyenne. Il faut ensuite repérer dans ces UE les matières où vous n'avez pas eu la moyenne.

Ce sont ces matières **(et seulement celles-ci)** que vous devrez passer au rattrapage.

Votre responsable de scolarité est à votre service pour vous éclairer en cas de doute.

Résultats de la session de rattrapage organisée au cours du mois de juin

1 - « ADMIS » : Félicitations !

Moyenne de l'année égale ou supérieure à 10/20, vous pouvez vous inscrire dans l'année supérieure.

2 - « AJOURNE » ou « DEFAILLANT » ou « AJPA »

Vous n'avez pas validé votre année. Merci de vous reporter au Référentiel LMD.

LE PLAGIAT et LA FRAUDE AUX EXAMENS

Le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits. Tout plagiat peut entraîner la note de zéro, et un dossier sera constitué avec la copie de l'étudiant et toutes les sources qui permettent de le démontrer. Cette contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

L'université est dotée d'un logiciel anti-plagiat, les enseignants peuvent utiliser le logiciel d'aide à la détection de plagiat pour identifier les étudiants fraudeurs.

La fraude, consiste en tout acte commis par un(e) étudiant(e), ou par toute personne qui en a été complice, qui peut avoir pour résultat la falsification de son évaluation ou de celle d'un(e) autre étudiant(e). Lors des examens, le responsable de la salle d'examen prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés. Il récupère tous les éléments de preuve. Le surveillant dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants, et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Le plagiat et la fraude sont des fautes graves, qui peuvent justifier la saisie de la section disciplinaire du Conseil d'Administration compétente pour prononcer une sanction.

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne de facto pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie.

Les sanctions disciplinaires sont :

- L'avertissement
- Le blâme
- L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans
- L'exclusion définitive de l'établissement
- L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans
- L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

6. MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Le département d'allemand vous offrira de nombreuses possibilités de mobilité à l'étranger. **Séjourner dans un pays germanophone est indispensable pour progresser en allemand et dans la connaissance du pays et de sa culture.** Choisir d'effectuer une partie de votre cursus à l'étranger, c'est en effet mettre de nombreux atouts de votre côté !

ERASMUS +

Le programme **Erasmus +** permet aux étudiants d'effectuer un séjour d'études dans le cadre de leur cursus dans une université partenaire. Il est possible de solliciter une bourse Erasmus pour un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire pour valider la L3 ou une année de Master REVI. Les candidatures se préparent pendant l'année précédant le séjour envisagé.

Pour toute demande d'information, contacter Mme Marchenoir : sylvie.marchenoir@ube.fr
Voir aussi : <https://www.ube.fr/international-forthem/mobilite-etudiante/quelle-mobilite-choisir/etudes/>

DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE FORTHEM

L'université Bourgogne Europe est membre de l'université européenne [Alliance FORTHEM](#) (*Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility – Cultiver l'engagement sociétal dans les régions européennes, enseignement supérieur transnational et mobilité*) avec huit autres universités en Allemagne (Mayence), Espagne (Valence), Finlande (Jyväskylä), Italie (Palermo), Lettonie (université de Lettonie à Riga), Norvège (Agder), Pologne (Opole) et Roumanie (université Lucian Blaga de Sibiu)

Informations : <https://www.ube.fr/international-forthem/pour-les-etudiants>
<https://www.forthem-alliance.eu/>

ASSISTANAT dans les pays germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse)

Le programme d'assistanat promu par le CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques) vous permet d'effectuer, en général après la licence, un séjour d'une année dans un établissement scolaire comme assistant de langue et culture françaises. À la fois ouverture d'horizon linguistique et culturel et expérience professionnalisante, ce programme constitue un apport indéniable à un parcours universitaire en LLCER.

Informations complémentaires sur le site France Éducation International (<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger?langue=fr>) et au département d'allemand auprès de Mme Nathalie Le Bouëdec (nathalie.le-bouedec@ube.fr)

Pour plus d'informations sur les mobilités étudiantes, vous pouvez contacter le service des Relations internationales :

- *Pôle Relations Internationales Bureau Erasmus : Maison de l'Université – Bureau R24*
<https://www.ube.fr/> (Rubrique INTERNATIONAL Partir à l'étranger)

Faire un stage à l'étranger :

<https://www.ube.fr/international-forthem/mobilite-etudiante/quelle-mobilite-choisir/stages/>

7. POURSUITE D'ÉTUDES EN MASTER À L'UB

MASTER REVI (Recherche et Veille Internationale)

Si vous envisagez un Doctorat (passeport pour l'enseignement supérieur), une insertion professionnelle en entreprise ou dans des services administratifs et culturels (en veille et stratégie de l'information ou dans les métiers de la culture et du tourisme) ou encore si vous désirez consolider votre formation universitaire pour aborder en pleine maîtrise les concours d'enseignement (notamment l'Agrégation).

Deux parcours sont possibles dans la spécialité REVI :

- REVI - Recherche
- REVI – Veille internationale

Le parcours VDI est ouvert à l'alternance en seconde année (M2) : il permet ainsi à la fois de suivre les cours de la seconde année de master et de travailler en entreprise.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

<https://langues-communication.u-bourgogne.fr/masters>
<https://mediaserveur.ube.fr/permalink/v125855fd8b35p10tpwe/>

contact : Sylvie Marchenoir, sylvie.marchenoir@ube.fr

MASTER METIERS DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT (Master M2E)

En lien avec la réforme du concours du CAPES (voir ci-dessous), le **Master MEEF dans sa forme actuelle sera remplacé à partir de 2026 par un nouveau master** avec une mention professorat des écoles et une mention professorat du second degré. Les modalités concrètes ne sont pas connues à l'heure actuelle.

Les informations vous seront communiquées dès que possible.

LES CONCOURS pour DEVENIR ENSEIGNANT

Le concours du CAPES au niveau du M2 MEEF est maintenu à la session 2026.

Dès le printemps 2026 est mis en place un **nouveau concours du CAPES niveau Bac + 3**

Pour les modalités de la réforme :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/reforme-formation-initiale-professeurs>

Pour la présentation des épreuves et le programme :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capes-externe-bac3-section-langues-vivantes-etrangeres-1427>

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-1402>

Le département d'allemand met en place **un module de préparation à ce nouveau CAPES** en L3 dès cette année

MASTER FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE ET AIRES LINGUISTIQUES (FLEAL)

Ce Master mention Sciences du langage est principalement destinée aux candidats désireux d'acquérir des connaissances en matière de linguistique française et comparée et de se perfectionner dans les techniques d'enseignement du français. Elle peut déboucher sur divers postes d'enseignant de français en France et dans le monde, de concepteur de produits de formation en langue française, de programmeur d'activités culturelles, etc.

Scolarité : scolmaster.ead@u-bourgogne.fr

INFORMATIONS :

<https://formations.ube.fr/fr/offre-de-formation/master-XB/master-sciences-du-langage-enseignement-a-distance-LNEJ1NCW/francais-langue-etrangere-et-aires-linguistiques-LNEJ53AL.html>

LES MASTERS LEA (LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES)

INFORMATIONS :

<https://formations.ube.fr/fr/pages-ufr-instituts/langues-et-communication.html>

Pour le master LEACA (Langues Étrangères Appliquées au Commerce et aux Affaires, spécialité : marchés de l'agro-alimentaire et de la gastronomie) : <https://leaca.ube.fr/>

Pour le master T2M (Traduction Multimédias) : <https://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/>

Pour le master MASCI (Stratégies de Communication Internationale) : <https://masci.ube.fr/>

D'autres masters en Lettres, Sciences du langage, Science de l'éducation ou autres pourraient également vous intéresser. Pour plus d'informations :

<https://formations.ube.fr/fr/index.html>

8. LES SERVICES

Les bibliothèques universitaires

Les ressources concernant l'allemand se situent essentiellement dans deux bâtiments : la **BU DROIT-LETTRES** (3, esplanade Érasme) et la **B2UFR** (RDC-Bâtiment extension Lettres). **Vous découvrirez ces deux bibliothèques dans le cadre du tutorat de rentrée**

- Les **horaires d'ouverture** sont consultables à l'adresse : <http://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/horaires.aspx>.
- **L'inscription** : Votre carte multiservices est votre carte de lecteur. Vous êtes donc automatiquement inscrit dans les bibliothèques de l'uB.
- **Les personnels des bibliothèques** sont à votre disposition pour vous aider dans vos recherches et répondre à vos questions. Des postes informatiques permettent la consultation des catalogues (<http://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/catalogues-de-bibliotheques.aspx>).
- L'uB est abonnée à des **ressources numériques en ligne** (<http://bu.u-bourgogne.fr/EXPLOITATION/toutes-les-ressources-numeriques.aspx>). Vous pouvez y accéder à partir d'un poste informatique du campus ou via votre ENT.

Lors de votre premier semestre, vous assisterez à un **cours de recherche documentaire**. Ce cours sera l'occasion de répondre à vos questions.^[1]_{SEP}

Il faut mentionner aussi la **médiathèque, située au 3^{ème} étage de l'extension Lettres** - pour visionner des films en VO, travailler en autonomie des exercices de compréhension orale... (voir flyer page suivante)

<https://langues-communication.ube.fr/mediatheque>

QUELQUES REPERES POUR TROUVER DES OUVRAGES CONCERNANT VOTRE DISCIPLINE

Les cotes de la B2UFR et de la BU Droit-Lettres sont les mêmes. Les indices Dewey spécifiques aux langues et littératures sont les suivants :

- 400 à 419, 440, 470, 480 Linguistique générale, Linguistique française, Latin et Grec
- 418, 420, **430**, 450, 460, 490 Linguistique comparée, langue anglaise, **langue allemande**, langue italienne, langue espagnole, autres langues
- 800, 840, 870, 880 Littérature générale et comparée, Littératures française, latine et grecque
- 810, 820, **830**, 850, 860, 890 Littératures américaine, anglaise, **allemande**, italienne, espagnole et d'autres pays
- 940 Histoire de l'Europe > **943** Histoire de l'Europe centrale (dont Allemagne, Autriche)

A la B2 UFR, les **ouvrages concernant la langue et la littérature** se trouvent dans la salle de lecture du 1^{er} étage.

Les **ouvrages relevant de l'histoire et de la civilisation** se situent dans la salle « histoire », au RDC (au bout du couloir à gauche de l'accueil)



NOUS CONTACTER

03.80.39.39.08

mediatheque.langues@u-
bourgogne.fr

medialangues.wordpress.com

3e étage de l'extension
Droit-Lettres - salle 370

NOUS SUIVRE

Twitter: @Media_Langues

Facebook : /mediatheque
langues.dijon

Sens Critique :
/Media_Langues



MEDIATHÈQUE UFR LANGUES ET COMMUNICATION

Université de Bourgogne



QUE PEUT-ON FAIRE A LA MEDIATHEQUE ?

1. Emprunter (ou consulter) des DVD

850 sont à votre disposition pour pouvoir les regarder chez vous. Vous pouvez emprunter jusqu'à 3 DVD pour 15 jours renouvelable une fois.

Différents genres sont proposés: Fiction, séries télévisées, théâtre et documentaires.

400 DVD sont présents, uniquement en consultation en place.

2. Jouer à des jeux de société

Un espace jeux de société ouvre en septembre 2024, avec différents jeux en langues étrangères et d'apprentissage des langues.

3. S'entraîner à l'apprentissage des langues

Tous les DVD sont en version originale sous-titrée (Français ou VO) En complément, des exercices de langues (entraînement au CAPES/Agrégation) peuvent être téléchargés sur le blog.

4. Salle de projection

La salle est utilisée pour faire des projections de films (pour une trentaine de personnes) au long de l'année.



L'ESPACE DETENTE

La Médiathèque met à votre disposition un espace détente, avec trois tables et deux poufs. Idéal pour venir travailler seul ou en groupe.

L'espace est également pourvu d'un écran plat pour des projections de films au fil de l'année.

UN LIEU CONVIVIAL

8 téléviseurs sont à disposition à tout moment pour consulter les œuvres présentes à la médiathèque.

Vous pouvez regarder une même œuvre sur un seul téléviseur, à trois personnes, grâce à un système de casques.

Un magnétoscope est également prévu pour les plus nostalgiques.

LES SERIES TV

De Breaking Bad à Game of Thrones et Friends, en passant par Deutschland 93, Orange is the New Black et Doctor Who, nous mettons à votre disposition le plus important fonds de séries télévisées du campus. (200 coffrets environ)

ENT et services numériques

De nombreuses possibilités d'accès aux ressources numériques existent au sein des différents sites universitaires de l'uB : l'ENT (mon espace numérique à l'uB), la plateforme PLUBEL (pour l'enseignement en ligne), des salles informatiques en libre accès ainsi que des espaces WIFI (connexion wifi possible sur tout le campus et dans tous les bâtiments de l'uB).

INFORMATIONS :

<https://www.ube.fr/formation/services-numeriques/>

UTILISATION DE L'ENT

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est le point d'entrée unique pour accéder à ces services. L'ENT vous permet, à partir d'un navigateur Internet, d'accéder à un bouquet de services et à des informations personnelles, depuis n'importe quel lieu et à n'importe quel moment.

Accessible à l'adresse <http://ent.ube.fr>, cet espace de travail vous propose :

- **Un accès à votre messagerie électronique** : Dès votre inscription à l'Université vous disposez d'une adresse de courrier électronique prenom_nom@etu.ube.fr.
- **Les avantages de la messagerie étudiante** :
 - ❖ faciliter la communication avec l'Université : différents services de l'uB pourront vous contacter par courriel, et toute communication avec les enseignants et avec les secrétariats s'effectueront par ce moyen.
 - ❖ valoriser vos communications avec « l'extérieur » : vous bénéficiez d'une adresse « professionnelle » qui joue le rôle d'une carte de visite sérieuse.
- **De gérer vos signets** :

- Un onglet « Scolarité » :

consulter votre dossier administratif, vos informations personnelles
télécharger et imprimer votre certificat de scolarité

- Un onglet « Documentation » :

accéder aux catalogues du Service Commun de Documentation (SCD)
consultation en ligne des ressources numériques mises à votre disposition par le SCD

- Un onglet « Mes cours » :

découvrir la plate-forme d'enseignement mise en œuvre par la Passerelle qui propose des supports de cours élaborés par vos enseignants

- Un onglet « Aide »

assistance informatique, mode d'emploi de l'ENT

Seule l'adresse prenom_nom@etu.ube.fr sera utilisée pour communiquer avec vous (changements de salle, absence d'un enseignant...).

Il est donc impératif que vous activiez votre compte

Comment s'inscrire dans l'ENT ?

- se munir de son numéro étudiant
- se rendre sur le site : <http://ent.ube.fr>
- aller sur « mon compte », choisir « étudiant » et « activer son compte » puis suivre la procédure

Attention : conservez précieusement vos identifiants !

LES AUTRES SERVICES NUMÉRIQUES

Inscrit à l'uB, vous bénéficiez d'un **accès personnel et sécurisé aux 1500 ordinateurs des salles libre-service**. Vous y retrouverez un environnement individuel tirant parti des ressources centrales et locales. Ces salles se répartissent dans les différents bâtiments du campus et présentent des conditions d'accès spécifiques.

Les espaces WIFI : Une connexion wifi est possible sur tous les campus et dans tous les bâtiments de l'uB. Pour savoir comment et où se connecter en wifi à l'uB consulter : <https://assistance-numerique.ube.fr/faqdnun/communication/wifi/>

QUELQUES LIENS UTILES

❖ Se connecter à la Plateforme Plubel

Depuis un navigateur web, taper l'adresse suivante : <https://plubel-prod.u-bourgogne.fr>

Cliquer sur le premier lien, « Je suis Enseignant ou Étudiant de l'UB »

Saisir les **identifiant** et **mot de passe** de votre ENT (Environnement Numérique de Travail).

❖ Autre accès possible, via l'ENT (<https://ent.ube.fr>)

Saisir les **identifiant** et **mot de passe** de votre ENT (Environnement Numérique de Travail).

Choisir Mes Enseignements > Plubel-Moodle > Accès Pour tous les cours créés après le 1er septembre 2019

❖ Une fois sur la plateforme...

Dans **Tableau de bord** (colonne de gauche) :

Mes cours

Mon espace office 365 (Teams)

Colonne de droite : **Service aux étudiants**

Tutoriels d'accompagnement :

Présentation vidéo de la plateforme,

Connexion à la plateforme et à l'environnement de cours

Tuto – Utilisation dépôt Fichier etu

Contact : moodle-ub@ube.fr

❖ OFFICE 365 & TEAMS

<https://assistance-numerique.ube.fr/faqdnun/poste-de-travail/office-365/>

Le service des étudiants boursiers des UFR Langues et communication, Lettres et Sciences Humaines

Ce service, interface entre les étudiants des UFR littéraires et le Crous de Dijon (gestionnaire des boursiers sur critères sociaux et d'un service d'assistantes sociales), **reçoit les étudiants, les écoute et les oriente** :

- dans leur démarche de demande d'aides sociales
- dans leur besoin de trouver une écoute et une aide à leurs problèmes d'ordre familial, personnel de santé, financier...

Le service des étudiants boursiers a également pour **mission de rendre compte au Crous de l'assiduité des étudiants**, condition sine qua non pour percevoir une bourse sur critères sociaux.

Les demandes de bourses

Les dossiers de demandes se font sur le site internet du CROUS de Dijon (www.crous-dijon.fr) entre janvier et mai de chaque année ; déjà boursier, le dossier est à renouveler tous les ans. Il est impératif pour les étudiants de respecter ces délais, les dossiers tardifs ne permettant pas aux étudiants d'obtenir une notification de bourses dans les temps pour bénéficier au moment de leur inscription, d'une dispense de paiement des droits de scolarité. Le cas échéant, les étudiants concernés peuvent demander le remboursement des frais de scolarité avancés au moment de leur inscription dans le cadre d'un calendrier arrêté chaque année par l'agent comptable de l'université de Bourgogne.

Les obligations des étudiants boursiers

Les étudiants boursiers doivent obligatoirement être assidus aux cours et examens (contrôles continus et terminaux) durant l'année universitaire. Afin de justifier de leur présence, une fiche d'assiduité aux cours de travaux dirigés (TD) sera à retirer au bureau des boursiers mi-novembre (pour le semestre 1) et mi-mars (pour le semestre 2). Cette fiche devra être dûment remplie par l'étudiant et déposée auprès du service des bourses, signée **par tous** les professeurs de TD et remise dans les délais indiqués, au risque d'être considéré comme non-assidu.

La non-assiduité constatée oblige l'étudiant à rembourser les mensualités déjà perçues (en totalité ou partiellement selon les cas).

Absence liée à une maladie

Toute absence doit être justifiée. Les étudiants rencontrant des problèmes de santé au cours de l'année universitaire doivent faire une « demande de congé de bourse » au-delà de 15 jours d'absence. Ce document est à retirer au :

Service des Étudiants Boursiers
Bureau 154
4 Boulevard Gabriel
21000 DIJON
Bourses.ufr-littéraires@u-bourgogne.fr

Vos autres interlocuteurs

ORIENTATION, INSERTION OU BESOIN DE DOCUMENTATION SUR LES FILIERES, LES METIERS

Pôle Formation et Vie Universitaire Maison de l'Université, 9 Esplanade Érasme - BP 27877 - 21078 Dijon Cedex

Tél : 03 80 39 39 80

Mail : pole.formation@ube.fr

SANTE, LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE (CPSU ET CROUS)

- **Me soigner** : <https://www.ube.fr/espace-etudiant/service-de-sante-etudiante-sse>
Centre de Prévention et de santé universitaire (CPSU)
Tél. : 03 80 39 51 53
6a, rue du Recteur Marcel Bouchard - Dijon
Contact : medecine-preventive@u-bourgogne.fr
- **Me loger** : <https://www.ube.fr/espace-etudiant/transports-restauration-logement/se-loger/>
- **Financer mes études** : www.ube.fr/espace-etudiant/financer-ses-etudes/
.....Le **CROUS** de Dijon vous accueille :

A DIJON

Accueil étudiant (DSE, service social, emploi...)

6b rue Recteur Marcel Bouchard – 21000 Dijon

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil logement

Pavillon Bossuet – Résidence Montmuzard

8 avenue Alain Savary – 21000 Dijon

Ouvert 24h/24 et 7j/7

INFORMATIONS : <https://www.crous-bfc.fr/contacts/>

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

Pôle Formation et Vie Universitaire – Service aux Étudiants

Maison de l'Université Esplanade Érasme

Téléphone : 03-80-39-69-49

Mail : mission.handicap@u-bourgogne.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h15 et de 13h45 à 17h

INFORMATIONS : <https://www.ube.fr/etudier-en-situation-de-handicap/>

SPORT ET CULTURE

• **SPORT (SUAPS)** : Vous trouverez sur le site des informations sur la pratique sportive à l'uB. Le SUAPS propose plus de 50 activités sportives gratuites.

INFORMATIONS : <https://www.ube.fr/espace-etudiant/faire-du-sport/>

• **CULTURE** : Pour connaître l'offre culturelle de l'uB. Consultez : <https://www.ube.fr/espace-etudiant/> (rubrique Culture)

COMMISSION SOLIDARITÉ

Si vous êtes étudiant(e) de l'uB en situation de précarité, si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez trouver de l'aide au Centre de Solidarité (titres de transports, accès au logement, vêtements, couvertures, matériel informatique, recherche de jobs étudiants, démarches administratives, titres de séjour...) : <https://www.ube.fr/espace-etudiant/commission-solidarite/>

Contact : <https://www.ube.fr/espace-etudiant/commission-solidarite/>

Maison de l'étudiant – R01 Esplanade Érasme (à côté de l'Atheneum), Tel : 07 64 74 05 37

LISTES DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS DANS LES DOCUMENTS OFFICIELS

ABI : absence injustifiée
ABJ : absence justifiée
ADM : admis
AJ : ajourné
AJAC : ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure
AJPA : ajourné mais potentiellement AJAC
C2i : certificat Informatique et Internet
CA : conseil d'administration
CAC : conseil académique
CC : contrôle continu
CCI : contrôle continu intégral
CFVU : Commission de la formation et de la vie universitaire
CLES : Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CFOAD : Centre de formation ouverte et à distance
CM : cours magistral
CT : contrôle terminal
D : doctorat
DEF : défaillant
ECTS : *européen credits transfer system* <sup>[L]
[SEP]</sup>
ENT : Espace Numérique de Travail
ER : Enseignement Recherche
FLE : Français Langue Étrangère
L : licence
LAS : Licence à Accès Santé
LLCER : Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales
LEA : Langues Étrangères Appliquées
LVA : Langue Vivante Approfondissement
LVI : Langue Vivante Initiation
M : master
M3C : modalités de contrôle des connaissances et des compétences
MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie
TD : travaux dirigés
TP : travaux pratiques
UE : unité d'enseignement
UFR : Unité de Formation et de Recherche
VA : validation d'acquis
VAE : validation des acquis de l'expérience
VAP : validation des acquis professionnels

**Toute l'équipe administrative et
pédagogique
de la Licence LLCER Allemand
a à cœur la réussite de chacune.
Nous vous souhaitons une excellente
année d'études !**